

Réunion des ministres de l'environnement des États membres du G-8 à Otsu du 7 au 9 avril 2000

Nous, les ministres de l'Environnement des huit grands pays industrialisés et le commissaire européen chargé de l'environnement, nous sommes réunis du 7 au 9 avril 2000 à Otsu; cette rencontre faisait suite à notre dernière réunion tenue à Schwerin en 1999 et visait à débattre de questions environnementales difficiles. Nos discussions ont couvert quatre thèmes principaux: I. Les changements climatiques; II. Le développement durable au 21e siècle et le 10e anniversaire de Rio; III. L'environnement et la santé; et IV. Un suivi des réunions antérieures des ministres de l'environnement du G-8. Nous demandons au président de faire parvenir ce communiqué au président du sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à Kyushu-Okinawa.

Introduction

1. À l'aube d'un nouveau millénaire, la dégradation de l'environnement s'aggrave encore et les ressources naturelles se détériorent, menaçant la fondation même de notre vie et de celle des générations futures. Il faut que les choses changent au 21e siècle. Nous pensons qu'il y a un besoin vital de prendre l'initiative pour parvenir à un développement durable, de faire preuve de leadership politique en servant de modèles à la collectivité mondiale.

I. Les changements climatiques

A. Réussir la CdP6 pour une entrée en vigueur précoce du Protocole de Kyoto; appui supplémentaire aux initiatives prises au niveau mondial pour contrer les changements climatiques

2. Les changements climatiques lancent un défi sans précédent et posent un problème environnemental crucial à l'espèce humaine. Le monde connaît des phénomènes météorologiques violents et inhabituels, comme l'annonçaient les nombreuses projections des répercussions des changements climatiques. Au cours des années 1990, les températures ont été parmi les plus hautes des annales et de nombreuses parties du monde ont connu des sécheresses, des inondations et des tempêtes d'une sévérité inhabituelle.
3. Nous confirmons notre engagement pour que les résultats de la CdP6 promeuvent aussitôt que possible la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Pour la plupart des pays, ceci signifie l'an 2002 au plus tard. Le succès de la CdP6 est important afin d'avoir suffisamment de temps pour remplir les termes de la première période d'engagements. Des mesures précoces peuvent permettre de réduire les coûts.
4. Nous nous engageons à prendre le leadership nécessaire pour que la CdP6 soit une réussite. Nous donnons ordre à nos représentants officiels de résoudre autant de questions techniques que possible bien avant la CdP6. Nous nous engageons nous-mêmes à respecter les résultats de la CdP6 qui assureront l'intégrité de l'environnement, notre crédibilité environnementale et l'optimisation des coûts.
5. Atteindre l'objectif final de la Convention exigera des efforts beaucoup plus grands de la part des pays industrialisés et des pays en développement. Nous réaffirmons la responsabilité que nous avons de prendre la tête de la lutte contre les changements climatiques. Nous accueillons aussi les engagements qui ont été pris à la CdP5 par certains pays en développement et nous invitons les autres pays à renforcer leurs efforts dans ce domaine. Les projets se rapportant au mécanisme du développement propre faciliteront les mesures d'atténuation dans les pays en développement et, dans le même temps, favoriseront le développement durable. Nous renforcerons les partenariats entre les pays industrialisés et ceux en développement afin de promouvoir l'accroissement des capacités et le transfert des technologies. Nous avons la conviction qu'un besoin urgent existe d'intensifier et d'élargir le dialogue sur la manière dont les pays industrialisés et les pays en développement peuvent combattre les changements climatiques tout en appuyant le développement durable.
6. Nous nous engageons à poursuivre notre appui aux mesures d'adaptation prises par des pays particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins industrialisés.
7. Nous continuons d'appuyer les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat en vue de fournir une base scientifique aux discussions internationales sur les changements climatiques. Nous prenons note

du rôle important que le troisième rapport d'évaluation du GIEC a joué dans les discussions au niveau international sur les étapes que tous les pays doivent suivre pour parvenir à atteindre l'objectif final de la Convention.

B. Renforcer les mesures nationales pour que les pays du G-8 luttent contre les changements climatiques

8. Les pays du G-8 ont déjà commencé de prendre diverses mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous prenons note de l'avantage qu'il y a d'accomplir des progrès démontrables au cours des années à venir. Nous prenons de nouveau l'engagement de prendre des mesures importantes au niveau national pour contrer les changements climatiques. Nous confirmons que les mécanismes de Kyoto compléteront les mesures prises au niveau national.
9. Pour contrer de manière efficace les changements climatiques, il est bon d'avoir recours aux possibilités et aux avantages qu'offre le marché et d'envoyer à celui-ci des messages judicieux. Les pays du G-8 présentent actuellement des mesures qui peuvent inclure des mécanismes de marché et qui accentueront la réduction des gaz à effet de serre. Le besoin de nouveaux produits et services respectueux du climat augmentant, d'importantes possibilités d'affaires voient le jour dans une grande variété de secteurs économiques. Nous invitons tous les secteurs à profiter pleinement de ces possibilités.
10. Nous accueillons les recommandations du Forum sur l'avenir et l'environnement qui s'est tenu en février 2000 à Kanagawa au Japon concernant les meilleures pratiques en matière de politiques et de mesures intérieures. Nous continuerons d'échanger de l'information sur les meilleures pratiques afin de mieux connaître les expériences vécues par les autres pays. Nous soulignons l'importance de l'Atelier de Copenhague d'avril 2000 qui devrait également appuyer le partage des expériences et l'échange de l'information sur les meilleures pratiques en matière de politiques et de mesures dans des pays de toutes les régions du monde.

II. Le développement durable au 21e siècle et le 10e anniversaire de Rio

A. Le développement durable au 21e siècle

11. Les modes de développement qui dominent aujourd'hui continuent de constituer le facteur de stress le plus important sur les environnements domestiques et mondiaux. Il faut que nous nous écartions des modes de développement non durables caractéristiques du 20e siècle, que nous dissociions le développement économique des pressions toujours croissantes sur l'environnement, et que nous nous assurions que le développement se fasse de manière durable en incorporant une utilisation judicieuse des ressources naturelles. À ce sujet, les indicateurs de développement durable nous permettront de mesurer les progrès accomplis. Nous nous engageons à atteindre ces buts en suivant une approche multidisciplinaire, en intégrant les considérations environnementales et en appuyant un partenariat en ce sens entre pays industrialisés et pays en développement. Nous réaffirmons notre engagement du 5e anniversaire de Rio de mettre en place d'ici 2002 des stratégies nationales de développement durable.
12. Le 21e siècle se préoccupera de plus en plus d'une utilisation des ressources toujours plus efficace, un changement par rapport aux pratiques du 20e siècle. Nous nous réjouissons de ce déplacement vers des modes de consommation plus durables dans le cadre desquels les préférences des consommateurs se déplacent elles aussi, de la possession des produits au plaisir des services rendus. Nous continuerons de nous orienter vers une gestion et une utilisation des ressources naturelles plus durables, à améliorer l'efficacité des ressources et à réduire le rejet des déchets dans l'environnement. Nous appuierons les démarches qui suivent les cycles de vie et donc la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage ainsi que l'élimination adéquate des déchets qui ne met en danger ni la santé des êtres humains ni l'environnement. Nous soulignons les possibilités d'affaires et d'emplois que cela crée.
13. L'eau douce est une ressource vitale et précieuse dont tout ce qui vit a besoin. Nous allons promouvoir la préservation des ressources en eau et des écosystèmes et les mesures de protection contre les inondations, les sécheresses et les autres risques naturels en adoptant une démarche de gestion intégrée des ressources en eau, y compris l'aménagement écologique des bassins hydrographiques. Nous reconnaissons l'importance de fournir une eau potable saine et des techniques sanitaires adéquates, en gérant l'utilisation de l'eau le plus efficacement possible et en éliminant toutes les subventions qui gaspillent l'eau. Nous allons faire en sorte que le prix des services reflète dorénavant le coût de leur prestation. Nous allons favoriser les évaluations internationales des ressources en eau douce et mettre à profit toute notre expérience et notre savoir-faire en matière de gestion de l'eau afin d'aider les pays en voie de développement à renforcer leurs capacités et à bénéficier des transferts de technologie. Nous allons encourager les pays qui partagent des bassins hydrographiques à élaborer des ententes relatives à l'évaluation, à la gestion et à l'utilisation de leurs eaux limitrophes, ou frontalières, ou les deux. Nous accueillons avec bonheur la Déclaration ministérielle de la Haye sur la sécurité des approvisionnements en eau au 21e siècle. Nous attendons avec impatience la Conférence internationale de Bonn sur l'eau douce en 2002 afin de faciliter la discussion de cette question lors du 10e anniversaire de la conférence de Rio.

14. Nous accueillons avec bonheur le rapport que le Groupe intergouvernemental d'experts sur la forêt (IFF) s'apprête à présenter à la huitième rencontre de la Commission du développement durable de l'ONU en avril. Nous appuyons d'ailleurs les recommandations, particulièrement celles qui ont trait aux futures ententes internationales sur les forêts. Nous exhortons les pays à entreprendre immédiatement la mise en oeuvre des mesures proposées par l'IFF et son prédécesseur, l'Intergovernmental Panel on Forests.
15. Le développement et l'utilisation durables des ressources énergétiques sont des éléments essentiels de la lutte contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Nous allons continuer d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir des formules écologiques d'utilisation de sources multiples d'énergie. Nous allons favoriser la recherche et le développement afin de réduire les coûts et d'améliorer la commerciabilité de l'énergie renouvelable. Nous allons promouvoir des politiques et des mesures afin d'améliorer la compétitivité des sources d'énergie renouvelable, élargissant ainsi les marchés pertinents. L'énergie renouvelable est l'une des composantes essentielles du développement durable des pays en voie de développement. Même si diverses initiatives sont en cours, il nous faudra néanmoins accomplir encore bien plus de choses pour changer réellement la situation. Les pays du G-8 doivent affronter ces problèmes en compagnie de leurs partenaires afin de modifier progressivement la prestation de l'énergie renouvelable dans les pays pauvres. Cela se voudra un complément du processus de la Commission du développement durable concernant l'avenir de l'énergie renouvelable. Nous appuyons ce processus.
16. À la lumière de ce que nous sommes en train d'accomplir afin de renforcer nos programmes destinés à mieux sensibiliser les consommateurs aux problèmes de l'environnement, il importe que les administrations centrales et infranationales adoptent elles-mêmes des méthodes convenables d'approvisionnement écologique, créant ainsi des biens et des services sans danger pour l'environnement. Nous accueillons avec plaisir le leadership international du secteur privé qui veille à ce que ses activités soient écologiques. Nous encourageons tous les secteurs à emboîter le pas. Nous allons promouvoir encore plus la responsabilité écologique et la comptabilité de l'environnement comme outils efficaces pour parvenir à cette fin. Nous constatons avec intérêt les derniers développements en matière de réformes de l'écotaxe dans certains pays du G-8. Les combinaisons de mesures qui incluent des instruments économiques, des mesures réglementaires et des démarches volontaires peuvent améliorer l'efficacité de l'ensemble de ce que nous accomplissons. Nous reconnaissons également l'importance de supprimer graduellement les subventions nuisibles à l'environnement.
17. La poursuite de l'objectif de développement durable nécessite la participation pleine et entière de tous les intervenants. Nous sommes contents des efforts des administrations régionales, des collectivités, des entreprises privées commerciales et des ONG afin de promouvoir le développement durable à l'échelle régionale et d'encourager les échanges d'expériences et de meilleures pratiques à l'échelle domestique et sur le plan international. Nous continuons d'appuyer et de faciliter la participation des intervenants à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la surveillance des politiques environnementales à l'échelle régionale, nationale et internationale.
18. Le développement durable en milieu urbain représentera l'un des grands défis du siècle. Nous allons améliorer la qualité de vie de nos citoyens en adoptant des politiques intégrées qui nous permettront de nous opposer aux tendances de développement urbain non durable, y compris la pollution de l'environnement, le mitage et l'aménagement de nouveaux sites.

B. Consolidation des cadres de travail internationaux dans le domaine de l'environnement

19. Nous saluons les efforts déployés en vue de consolider le PNUE et attendons avec impatience l'amélioration de l'intégration des considérations environnementales dans tout le système de l'ONU et autres institutions internationales. A cette fin, nous anticipons la formation, dans les plus brefs délais, d'un Groupe de gestion environnementale par les Nations Unies. Afin d'améliorer la coordination entre les différentes ententes environnementales internationales, nous prions les Nations Unies d'entreprendre des mesures concrètes, telles que le partage d'information entre les secrétariats des ententes pertinentes, l'accroissement des liens scientifiques entre les secteurs de compétences, la formation conjointe des spécialistes et l'harmonisation des lieux et dates des conférences des parties signataires. Nous comptons également raffermir nos efforts en vue d'accroître l'efficacité de la coopération environnementale régionale.
20. Nous renforcerons nos efforts afin de nous assurer qu'un cadre de travail cohérent et respectueux de l'environnement à l'échelle mondiale des ententes et des institutions environnementales puisse garantir que la mondialisation soutienne le développement durable. Nous anticipons la conclusion des lignes directrices révisées de l'OCDE sur les sociétés transnationales. Nous comptons promouvoir la collaboration internationale sur l'établissement, la reconnaissance générale et l'amélioration continue, ainsi que la mise en oeuvre de normes environnementales. Nous demandons aux entreprises multilatérales de prêcher l'exemple en faisant la promotion du développement durable et en appliquant les meilleures pratiques à l'échelle mondiale. Nous demandons une fois de plus aux institutions financières internationales de mieux intégrer la dimension environnementale dans leur travail.

C. Rio + 10

21. Le succès de la Conférence de Rio + 10 en 2002 est important, puisqu'il s'agira de la première réunion mondiale sur le développement durable au XXI^e siècle. Nous invitons toutes les régions et tous les dépositaires d'enjeux à participer au processus préparatoire, y compris à l'évaluation exhaustive des tendances actuelles dans le domaine de l'environnement et du développement et nous comptons promouvoir la collaboration régionale à cette fin. La Conférence de Rio + 10 devrait formuler des stratégies concrètes et établir des partenariats plus solides dans le but d'accélérer le développement durable et de définir les modalités pragmatiques devant permettre leur mise en oeuvre. Elle permettra également d'orienter le travail des Nations Unies dans le domaine du développement durable dans une nouvelle direction, y compris en ce qui touche la Commission du développement durable.
22. Il faudrait envisager la possibilité d'inviter des chefs d'État ou de gouvernement à assister à Rio + 10, comme ce fut le cas de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Nous étudions avec intérêt la possibilité de tenir cette conférence dans un pays en développement.

III. L'environnement et la santé

23. La protection de la santé humaine contre les effets de la pollution et autres formes de dégradation environnementale est une source d'inquiétude pour tous les citoyens. Nos politiques devraient être fondées sur une approche préventive, telle qu'établie dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Nous accordons une grande priorité à la protection des enfants, des femmes enceintes, des aînés et de toute autre personne très vulnérable aux effets de la dégradation environnementale au moment d'établir des directives, des normes et des critères environnementaux. Nous nous réengageons à mettre en oeuvre la Déclaration de l'environnement de 1997 des chefs d'État des pays du G-8 sur la santé de l'environnement des enfants.
24. Les risques posés par les produits chimiques dangereux sont l'une des plus grandes préoccupations parmi la population des pays du G-8. Comme la récente contamination du bassin du Danube en témoigne, la santé humaine et l'environnement risquent de subir des dommages inévitables en l'absence de politiques nationales efficaces et d'une infrastructure appropriée en vue de la gestion des produits chimiques dans tous les pays. Nous invitons toutes les nations, l'industrie et les organisations non gouvernementales à raffermir leur soutien et leur participation au Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. Afin de réduire la production de dioxines et de furannes, nous prévoyons promouvoir la mise en place de mesures exhaustives, notamment la minimisation des déchets, la ségrégation à la source et la lutte appropriée contre la pollution. Nous encourageons l'acquisition de connaissances sur les substances perturbant le système endocrinien (SPSE) au moyen de la planification et de la mise en oeuvre conjointe de projets et de partage de l'information à l'échelle internationale. Nous tenterons d'accroître l'échange d'information entre les pays qui utilisent les inventaires d'émissions et de transferts de matières polluantes (IETMP).
25. La pollution causée par les produits chimiques se propage à l'échelle planétaire, et nous observons, en particulier, les effets néfastes de la pollution transfrontalière dans l'atmosphère. Afin de protéger la santé humaine et les écosystèmes, nous demandons avec insistance que soient créés des programmes de travail internationaux, en particulier pour les substances rémanentes et à haute toxicité. Nous prendrons les mesures nécessaires en vue de la mise en application rapide de la Convention de Rotterdam. Nous accordons une importance particulière à la conclusion réussie d'une convention mondiale forte et efficace sur les polluants organiques rémanents d'ici la fin de 2000 et reconnaissons l'importance d'aider les pays en développement et les économies en transition à s'acquitter de leurs obligations éventuelles aux termes de ce traité.

IV. Suivi sur les précédentes réunions des ministres de l'Environnement des pays du G-8

26. Nous apprécions la décision du CDD de l'ONU en ce qui touche les océans et les mers et nous collaborerons à la mise en oeuvre de ses dispositions. Nous accueillons également favorablement la récente résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les océans et les mers qui exige la mise en place d'un processus officieux de consultation, en vue d'étudier tous les aspects propres aux océans et aux mers. Nous contribuerons au succès de cette démarche. Nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour parvenir à la gestion durable des populations de poissons, à l'échelle nationale et internationale. Nous nous efforcerons d'appliquer le plus rapidement possible la New York Agreement on Straddling Stocks et l'entente de conformité de la FAO, ainsi que le Protocole de 1996 de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Convention de Londres, 1972). Nous prendrons également toutes les mesures nécessaires pour activer les plans d'action pour les mers régionales, consolider les secrétariats régionaux de ces plans d'action et mettre en oeuvre de façon vigoureuse le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les sources terrestres de pollution.
27. Nous insistons sur l'importance de l'adoption du Protocole de Carthagène sur la biosécurité, en janvier de cette année. Les pays du G-8 déploieront tous les efforts nécessaires pour en assurer l'entrée en vigueur dans les plus brefs délais en accordant tout le temps utile à sa signature et à sa ratification.

28. Dans le sillage de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue en novembre 1999 à Seattle, nous nous réengageons à respecter les promesses tenues à Schwerin en 1999. Nous devons collaborer avec nos collègues afin de faire avancer le programme commercial et environnemental. Il est important de tenir compte des préoccupations d'ordre environnemental dans le contexte du système commercial multilatéral, en particulier lors de la prochaine rencontre sur les échanges commerciaux. Nous devons également examiner de près ce que nous pouvons faire, à titre de ministres de l'Environnement, pour faire avancer le dossier du commerce et de l'environnement à l'extérieur de l'OMC. Nous appuyons en particulier les efforts pratiques internationaux en vue de perfectionner les compétences sur les dossiers commerciaux et environnementaux dans les pays en développement, surtout ceux qui réunissent les fonctionnaires des deux domaines et encouragent l'intégration de politiques qui favorisent le développement durable.
29. Chaque année, nos organismes de crédit à l'exportation appuient des investissements correspondant à des milliards de dollars, partout dans le monde. Ces investissements peuvent avoir des répercussions significatives sur l'environnement. Les organismes de crédit à l'exportation devraient chercher à promouvoir les considérations environnementales dans toutes leurs activités. Voilà une question prioritaire dans nos efforts en vue de protéger l'environnement planétaire. L'an dernier, les chefs d'État des pays du G-8 ont demandé aux organismes de crédit à l'exportation de travailler en fonction de directives environnementales communes ... d'ici le Sommet des G-8 de 2001. Nous devons intensifier notre travail en vue de respecter ce mandat. Nous accueillons favorablement, comme première étape, l'énoncé d'action adopté en février cette année par le groupe de travail de l'OCDE sur les crédits à l'exportation et les cautions et le plan de travail proposé, incluant les séances spéciales consacrées à l'environnement.
30. Nous reconnaissons les effets néfastes sur l'environnement des violations aux ententes environnementales multilatérales et la nécessité de lutter contre les activités illégales dans ce secteur. Nous appuierons entièrement une participation élargie et une conformité aux ententes existantes, ainsi qu'une mise en oeuvre efficace de ces ententes, ainsi que leurs mécanismes d'échange de l'information et de l'atteinte des objectifs visés. Nous apprécions les activités en cours du PNUE et du sous-groupe d'exécution de la loi du Lyon Group dans ce secteur. Nous continuerons à renforcer la coopération avec d'autres pays qui ont besoin d'une aide extérieure pour appuyer leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs des ententes environnementales multilatérales.